



FICHE DE RENSEIGNEMENT PREALABLE A L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

Fiche à retourner en Mairie de Houpeville par courrier ou par email à mairie@houpeville.fr

La transmission de cette fiche ne vaut pas autorisation d'organisation par la commune.

Organisateur

Vous êtes un(e) : ☐ Association ☐ Institution ☐ Privé ☐ Professionnel de l'événement

☐ Autre :

Demandeur (personne morale ou physique) :

Nom de l'interlocuteur pour la manifestation :

Coordonnées (adresse) :

Tél. Mobile

Mail

Manifestation

Nature et description de la manifestation :

Date(s) / horaires :

Lieu(x) demandé(s) pour la manifestation (salles, gymnases, place publique...) :

Date(s) de mise à disposition des équipements souhaités :

Accès : ☐ libre ☐ payant

Effectif participants et bénévoles estimé :

Effectif public au maximum en simultané :

Autorisations

Utilisation du domaine public (*) : ☐ oui ☐ non

Restauration : ☐ non ☐ petite restauration ☐ grande restauration

Buvette (*) : ☐ non ☐ oui / 1^{ère} catégorie (sans alcool) ☐ oui / 2^e catégorie (vin, cidre, bière...)

(*) Contacter la Police Municipale pour établir une demande d'arrêté municipal (stationnement, fermeture de rue,...) ou d'autorisation, tél. 06 61 56 68 15.

Cette fiche est téléchargeable sur le site internet de la Ville de Houpeville / profil « associations ».



Logistique / Besoins en matériel

Demande de prêt de matériel (estimation précise). Toute demande de matériel devra faire l'objet d'un accord des services techniques pour être mis à disposition.

Pour plus de renseignements, contactez les services techniques par mail : stm@houppeville.fr

Mobilier / Matériel				Structures événementielles Joindre impérativement un plan d'implantation	
	Qté		Qté		Qté
Tables rectangulaires : 6 places (1,60cmx0,80cm) en stock : 28 4 places (1,20cmx0,80cm) en stock : 14		Cimaises (grilles d'exposition) en stock : 33		Salle 1 Guy de Maupassant Surface scénique (préciser L x l x h) Surface scénique + 1 rangée) par rapport au rideau) Gradins	
Tables rondes : 8 places (1,50cm) en stock : 14		Bac ménager		Barrières	
Tables ovales : 12 places 2,60cmx1,50cm) en stock : 2		Chaises : en stock : 280		Barnums pliants (5mx3m) en stock : 5 Barnums fixes (5mx3m) en stock : 5	

Électricité : ☐ oui ☐ non-Coffret électrique : ☐ oui ☐ non Si oui, puissance demandée : kW

Demande d'interventions spécifiques :

Autres matériels non listés :

En cas de montage de chapiteaux, tentes, structures, gradins par l'organisateur (ou son prestataire) **destiné à recevoir du public**, l'organisateur a l'obligation de fournir à la mairie tous les documents réglementaires de conformité et de sécurité de ces chapiteaux, tentes ou structures.

Sécurité de la manifestation

Rappel : l'organisateur est tenu par la loi d'assurer la sécurité de la manifestation, des personnes présentes, et des locaux utilisés contre les risques d'incendie et de panique. Il doit également veiller à ne pas laisser entrer dans les établissements recevant du public (ERP) utilisés un nombre de personnes supérieur à la capacité de ces ERP, déterminée par la commission de sécurité départementale.

Service d'ordre : assuré par la société de sécurité privée :
ou assuré par l'association : personnes (minimum 2 personnes désignées ci-après)

Personne chargée du service d'ordre :

Nom : Prénom : et téléphone :

Sécurité des personnes

Poste de secours : ☐ oui ☐ non

Nom de l'association (Protection civile, Croix rouge, etc.) :

Sécurité incendie dans les Etablissement Recevant du Public :

assuré par la société de sécurité privée :

ou assuré par l'association : personnes (minimum 2 personnes désignées ci-après)

Personne chargée du service incendie :

Nom : Prénom : et téléphone :

Qualification :

En fonction de la nature de la manifestation (activité, effectif...) la Ville de Houppeville se réserve le droit d'imposer le service de sécurité incendie correspondant.

Communication (rubrique réservée aux associations)

Panneaux lumineux électroniques et site internet :

Pour promouvoir votre événement (site internet et panneaux lumineux), en faire la demande écrite de votre annonce auprès du secrétariat ou par mail mairie@houppeville.fr,

☐ **Pose de banderoles d'annonce** (une banderole maximum par site et par association) :

- sur des terrains municipaux ☐ carrefour de la Mairie ☐ carrefour de la Boucherie

- sur des terrains privés :

La mise en place doit se faire deux semaines à l'avance au maximum, et l'enlèvement de la banderole doit se faire le lendemain de la manifestation par le demandeur lui-même. **Les poses de banderoles sur des terrains municipaux, non autorisées par la commune, exposent l'organisateur à verbalisation.**